

383
Arrêté N°2016...../MS/CAB
Portant nomination du Coordonnateur
du Programme National de Lutte contre
la Tuberculose (PNT)

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2016-003/PRES /PM du 12 janvier 2016 portant composition du gouvernement ;
- Vu le décret n°2015-663/PRES-TRANS/PM/MS du 22 mai 2015 portant organisation du Ministère de la santé.

Sur proposition du Secrétaire général du Ministère de la santé

ARRETE

Article 1 : Monsieur **COMBARY Adjima**, Matricule 56 568 N, Pharmacien épidémiologiste, est nommé Coordonnateur du Programme national de lutte contre la tuberculose.

Article 2 : Le Secrétaire général, est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé en sa qualité susnommée, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

- CAB//MS
- SG/MS
- Toutes Directions centrales/MS
- Toutes DRS
- Tous services rattachés/MS
- DCMEF
- PTF concernés
- Intéressé
- Journal Officiel
- Archives/Chrono

Ouagadougou, le 04 AOU 2010

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MINISTRE DE LA SANTE" at the top and "Le Ministre" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a shield with a cross, a book, and a caduceus, flanked by two figures. The signature is a stylized, cursive script.

Docteur Smaïla OUEDRAOGO